

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 3

Nachruf: Nos morts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

être imposée, les bases légales manquant, mais elle serait seule capable d'empêcher l'avilissement des prix.

Les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises existent aussi à l'étranger, dans une plus ou moins forte mesure. Tant que le commerce international sera entravé par des mesures de contrainte, la Suisse devra recourir à des restrictions pour protéger sa production. La sylviculture doit se montrer digne de cette protection. Elle peut faciliter la tâche de nos dirigeants en coopérant avec eux, consciente des sacrifices nécessaires.

Eric Badoux.

NOS MORTS.

† Eugène Pellis, ancien forestier d'arrondissement, à Nyon.

Le 9 février 1935, est mort, à Lausanne, après une longue maladie, à l'âge de 79 ans, M. *Eugène Pellis*, originaire des Clées (Vaud), que la jeune génération de forestiers romands n'avait pas eu l'occasion d'apprendre à connaître.

Le défunt avait fait ses études à l'Ecole forestière de Zurich, de 1878 à 1881. Puis, ayant obtenu son brevet en 1882, il s'installe à Nyon comme expert forestier. En 1883, il est nommé sous-inspecteur des forêts, de l'arrondissement de la Vallée de Joux. Peu après, soit en 1886, il est promu forestier (c'était le titre admis alors et qui fut remplacé, en 1904, par celui d'inspecteur forestier) du 4^{me} arrondissement, avec siège à Nyon. Le canton de Vaud ne comptait, à cette époque, que six arrondissements forestiers. Lors de la réorganisation de 1898, grâce à laquelle le nombre des arrondissements fut porté à 11, M. Pellis ne fut pas réélu. Il vécut dès lors retiré et perdit presque tout contact avec la gent forestière. Ajoutons qu'il fut, durant plusieurs années, le secrétaire de la Société forestière vaudoise.

M. Pellis était un gai compagnon, très aimable et plein d'humour. Ceux qui ont eu affaire avec lui, vers la fin du siècle dernier, et ses anciens collègues, en conserveront un bon souvenir.

H. B.

† Paul Bertholet, expert forestier, à Veytaux.

Le 28 janvier est décédé à Veytaux-Montreux, M. *Paul-H. Bertholet*, expert forestier, né en 1865. Son père, M. *Charles Bertholet*, dont ont gardé un si lumineux souvenir tous ceux qui l'ont connu, revêtait en dernier lieu les fonctions d'inspecteur forestier de l'arrondissement de Lausanne, où il mourut en 1915, peu après sa mise à la retraite.

Son fils Paul a étudié à l'Ecole forestière de Zurich (1883 à 1886), dont il obtint le diplôme d'expert forestier. Il fut un camarade d'études du professeur M. Decoppet. Mais il ne devait pas se vouer à la car-

rière forestière et entre dans une maison de commerce à Lausanne. En 1893, toutefois, il quitte celle-ci, ayant été appelé en qualité de commis de première classe à l'Inspection fédérale des forêts à Berne. Il y reste jusqu'au 1^{er} avril 1924, date de sa mise à la retraite et à laquelle il rentre au pays natal, soit à Montreux. Jusqu'à sa fin, il a montré beaucoup d'intérêt pour les publications forestières et il fut un fidèle des réunions de la gent forestière.

Nous présentons à sa veuve et à sa famille l'expression de notre profonds sympathie.

H. B.

COMMUNICATIONS.

Au Japon.

Etendue boisée, sa répartition entre les catégories de propriétaires. Le Japon est un des pays où la forêt est le plus fortement représentée et un de ceux aussi où la forêt jouit des soins les plus entendus. L'empire du Mikado ne possède pas moins de quatre établissements supérieurs pour études forestières, tous rattachés à une université. Aussi pensons-nous intéresser nos lecteurs en reproduisant, ci-dessous, quelques extraits d'un article sur « les Bois du Japon », par MM. H. Lejeune et K. Koch, paru au dernier cahier de la « Revue internationale du bois ».

« La superficie des terrains boisés, dans le Japon proprement dit (à l'exclusion de Formose, la Corée et de la partie sud de Sakhaline), est de : 19.879.000 ha, soit environ 52 % de la superficie totale du pays.

Voici comment se décompose approximativement ce domaine forestier :

Feuillus	env.	8.470.000 ha	(42,5 %)
Conifères	»	4.633.000 »	(23,3 %)
Feuillus et conifères mélangés	»	6.149.000 »	(31,0 %)
Bambous	»	136.000 »	(0,7 %)
Divers	»	491.000 »	(2,5 %)

La propriété forestière est assez curieusement répartie :

Forêts impériales ¹	env.	1.300.000 ha	(6,5 %)
» domaniales	»	7.510.000 »	(37,8 %)
» préfectorales	»	3.135.000 »	(15,8 %)
Biens forestiers des sanctuaires	»	119.000 »	(0,6 %)
Forêts privées	»	7.815.000 »	(39,3 %)

De cet immense domaine forestier, certaines parties sont particulièrement réputées pour la beauté des bois qu'elle produisent. Ce sont :

¹ Propriétés particulières de la Maison du Mikado.